

REGLEMENT DU JEU PRIMÉALE :

« Nos légumes s'invitent sur votre grill »

Article 1 : Société organisatrice et objet

La société PRIMÉALE FRANCE, SAS au capital de 42 762 840 €, immatriculée au R.C.S. de COUTANCES sous le n° 790 567 358, SIRET n° 790 567 358 00029 dont le siège social se trouve Espace d'activité Fernand Finel, 50430 LESSAY, (ci-après désignée sous le nom « Société organisatrice »), organise du 19 juin au 21 août 2023 inclus, sur son site internet www.primeale.fr, un jeu avec obligation d'achat (ci-après dénommé « le Jeu ») intitulé « Nos légumes s'invitent sur votre grill ».

Article 2 : Modalités et conditions de Participation

Le Jeu « Nos légumes s'invitent sur votre grill ! » est **soumis à obligation d'achat**, PAYANT.

Sont éligibles tous les produits commercialisés sous les marques Priméale et Priméale Gourmet (le(s) « **Produit(s) Eligible(s)** »).

Ce jeu est accessible sur www.primeale.fr

Il est annoncé sur le site internet www.primeale.fr dans la rubrique « Nos jeux » et, selon les enseignes :

- par un sticker sur certains produits à marque PRIMÉALE ou PRIMÉALE GOURMET ; et/ou
- sur les emballages « oignon » PRIMÉALE ; et/ou
- sur une affiche A4 et une affiche A2 ; et/ou
- sur un tract promotionnel Système U Ouest du 25 au 29 juillet 2023.
- sur un tract promotionnel Système U Est du 8 au 12 août 2023
- sur un tract promotionnel Système Nord-Ouest du 8 au 12 août 2023

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, soumis à la législation française. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotation.

Les dates limites de consommation des produits sur lesquels sont apposés les stickers ou emballages « oignon » peuvent excéder la date limite de participation au Jeu, sans que cela ne justifie un quelconque report des dates du Jeu.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception de la Corse, et détentrice d'une adresse e-mail. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que :

- le personnel de PRIMÉALE France, ainsi que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale) ;
- le personnel des sociétés participantes à l'organisation du jeu ou partenaires de l'opération, ainsi que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. La Société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler l'identité des participants.

La participation au jeu s'effectue exclusivement via le site internet www.primeale.fr

Pour participer au jeu :

- Le participant doit acheter un Produit Eligible (tout produit de la marque Priméale ou Priméale Gourmet) pendant la durée de l'opération dans l'enseigne de son choix située en France métropolitaine, corse non incluse.
- Le participant doit se connecter entre le 19 juin à 11h00 et le 21 août 2023 à 17h00, au site www.primeale.fr, cliquer sur la rubrique « Nos Jeux » puis sur le bouton « Jouer » présent sur la bannière du jeu « Nos légumes s'invitent sur votre grill ».
- Le participant est enfin invité à remplir le formulaire en ligne et renseigner les informations suivantes :
 - civilité
 - nom
 - prénom
 - adresse e-mail
 - date et heure du ticket de caisse correspondant à l'achat d'un Produit Eligible
 - nom de l'enseigne, code postal et ville du magasin où a eu lieu l'achat
 - télécharger ses preuves d'achat :
 - ticket de caisse ; ET
 - au choix : soit une photo du Produit Eligible (dans son emballage) soit une photo du sticker du jeu apposé sur certains Produits Eligibles.

Le participant termine son inscription en cochant « J'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre du Jeu dans les conditions définies dans le règlement dudit Jeu » et « Je suis majeur(e), j'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu » (accessible en cliquant sur le lien présent sur la page) et en cliquant sur le bouton « VALIDER ».

Le participant peut rejouer autant de fois qu'il achète de Produits Eligibles. En revanche, une seule participation par ticket de caisse est possible, c'est-à-dire que l'achat concomitant de plusieurs Produits Eligibles avec un seul passage en caisse ne permet qu'une seule et unique participation.

Tous les participants sont dans l'obligation de conserver leurs preuves d'achat originales jusqu'à l'annonce des gagnants (ticket de caisse de l'achat effectué entre le 19 juin 2023 et le 21 août 2023 avant 17h00 et au choix photo du pack du Produit Eligible ou sticker du jeu apposé sur les Produits Eligibles).

Si un participant joue plusieurs fois avec un même ticket de caisse et s'il est tiré au sort, sa participation au jeu sera alors considérée comme nulle.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité erronées, inexactes, entraînera la nullité de la participation.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte.

Article 3 : Dotations et modalités du tirage au sort

3.1 – Dotations

Pour le tirage au sort, sont mis en jeu :

- **1^{er} lot** : 1 plancha pro rouge Lagrange, d'une valeur de 359,99 € TTC.
- **2^e lot** : 1 plancha pro rouge Lagrange, d'une valeur de 359,99 € TTC.
- **3^e lot** : 1 plancha pro rouge Lagrange, d'une valeur de 359,99 € TTC.

Lots complémentaires : au total, 20 kits accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC, répartis en fonction des enseignes de la façon suivante :

- Toutes enseignes en France métropolitaine, Corse non incluse : 5 kits accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC.
- Enseigne Système U Ouest (liste des magasins en annexe 1), 5 kits accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC
- Enseigne Système U Est (liste des magasins en annexe 2), 5 kits accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC
- Enseigne Système U Nord-Ouest (liste des magasins en annexe 3), 5 kits accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC

Si les circonstances l'exigent, PRIMÉALE FRANCE se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par des lots similaires d'une valeur égale ou supérieure, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard. Les lots sont attribués aux participants tirés au sort et ne pourront être remis à des tiers. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

La valeur commerciale totale des lots mis en jeu est de 1 879.77 € TTC. La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une quelconque contestation quant à son évaluation.

3.2 – Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 30 septembre 2023 et sera effectué par Maître Damien TRONEL, Commissaire de justice associé au sein de la SPE SAS FRADIN TRONEL SASSARD ET ASSOCIES Commissaires de justice, 79 cours Vitton 69006 Lyon, comme suit :

Tirage au sort « Toutes enseignes » :

- Parmi l'ensemble des participants ayant acheté un Produit Eligible et suivi le processus de participation tel que décrit à l'article 2, Maître Damien TRONEL déterminera par tirage au sort les 3 gagnants des lots 1, 2 et 3 ainsi que 5 gagnants des lots complémentaires et 3 suppléants (cf. article 5 du présent règlement). Les trois participants tirés au sort à la 1^{re}, 2^e et 3^e place gagneront 1 plancha pro rouge Lagrange, d'une valeur de 359,99 € TTC, comme mentionné à l'article 3.1 ci-dessus. Les participants tirés au sort à la 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e place gagneront un kit accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC. Un ordre de tirage au sort de 1 à 3 sera également attribué aux trois suppléants tirés au sort après les 8 gagnants.

Tirage au sort « enseigne Système U Ouest » :

- Parmi l'ensemble des participants ayant acheté un Produit Eligible dans une enseigne Système U Ouest et suivi le processus de participation tel que décrit à l'article 2 et n'ayant pas été tirés au sort ou ayant été désignés suppléants mais n'ayant pas gagné lors du tirage au sort « Toutes enseignes », Maître Damien TRONEL déterminera par tirage au sort, les 5 gagnants des lots complémentaires et 2 suppléants (cf. article 5 du présent règlement). Les cinq participants tirés au sort gagneront un kit accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC. Un ordre de tirage au sort de 1 à 2 sera également attribué aux deux suppléants tirés au sort après les 5 gagnants.

Tirage au sort « enseigne Système U Est » :

- Parmi l'ensemble des participants ayant acheté un Produit Eligible dans une enseigne Système U Est et suivi le processus de participation tel que décrit à l'article 2 et n'ayant pas été tirés au sort ou ayant été désignés suppléants mais n'ayant pas gagné lors du tirage au sort « Toutes enseignes », Maître Damien TRONEL déterminera par tirage au sort les 5 gagnants des lots complémentaires et 2 suppléants (cf. article 5 du présent règlement). Les cinq participants tirés au sort gagneront un kit accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC. Un ordre de tirage au sort de 1 à 2 sera également attribué aux deux suppléants tirés au sort après les 5 gagnants.

Tirage au sort « enseigne Système U Nord-Ouest » :

- Parmi l'ensemble des participants ayant acheté un Produit Eligible dans une enseigne Système U Nord-Ouest et suivi le processus de participation tel que décrit à l'article 2 et n'ayant pas été tirés au sort ou ayant été désignés suppléants mais n'ayant pas gagné lors du tirage au sort « Toutes enseignes », Maître Damien TRONEL déterminera par tirage au sort les 5 gagnants des lots complémentaires et 2 suppléants (cf. article 5 du présent règlement). Les cinq participants tirés au sort gagneront un kit accessoires Plancha et Barbecue Lagrange, d'une valeur unitaire de 39,99 € TTC. Un ordre de tirage au sort de 1 à 2 sera également attribué aux deux suppléants tirés au sort après les 5 gagnants.

Article 4 : Modification ou annulation du jeu

PRIMÉALE FRANCE se réserve :

- Le droit d'annuler ou de modifier le déroulement de ce jeu pour des raisons techniques et de mise à jour.
- De remplacer les lots proposés par des lots de nature et valeur équivalentes si les circonstances le rendent nécessaire.

Article 5 : Publication et remise des lots

Après vérification de l'exactitude des éléments transmis lors de l'inscription (preuves d'achat, informations), les noms et prénoms des gagnants du tirage au sort seront communiqués entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre 2023 sur le site internet www.primeale.fr. Si, à raison d'indications erronées ou si les conditions et modalités de participation ne sont pas remplies (cf. article 2) par les participants tirés au sort, leurs lots seront attribués aux autres gagnants et aux suppléants, dans l'ordre du tirage au sort effectué.

Pour accéder à la liste des gagnants, il faudra se rendre sur le site internet www.primeale.fr, cliquer sur la rubrique « Nos jeux », puis aller dans la partie « Découvrez les gagnants de nos précédents jeux », et enfin cliquer sur le bouton « Terminé – Jeu – Nos légumes s'invitent sur votre grill ».

Les gagnants qui auront été tirés au sort, recevront la confirmation de leur gain ainsi que les modalités de la remise de leur lot par e-mail à l'adresse e-

mail indiquée dans le formulaire d'inscription.

A compter de la date d'envoi de l'e-mail précité, chaque gagnant aura 21 jours pour prendre contact avec la Société organisatrice selon les informations communiquées dans l'e-mail et ainsi prétendre à son lot. Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus prétendre à son lot. Le 1^{er} lot sera réattribué au gagnant du rang 2 et ainsi de suite, dans l'ordre du tirage au sort effectué (cf. article 3.2).

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son adresse e-mail y compris de sa boîte de SPAM.

En cas d'e-mail non délivré pour cause d'adresse e-mail erronée, le gagnant ne pourra plus prétendre à son lot, qui sera attribué au gagnant du rang 2 tiré au sort et ainsi de suite, dans l'ordre établi par le Commissaire de justice (cf. article 3.2).

Selon le choix fait par chacun des gagnants du 1^{er} lot, du 2^e lot et du 3^e lot lors de leur prise de contact avec la Société organisatrice dans les délais mentionnés ci-dessus, leur lot sera soit expédié à l'adresse postale communiquée par le gagnant lors de la prise de contact soit remis en main propre au gagnant dans un délai maximal de 3 semaines suivant la prise de contact par le gagnant. Les frais d'expédition des lots sont pris en charge par Priméale France.

Chacun des lots complémentaires sera expédié à l'adresse postale communiquée par le gagnant lors de sa prise de contact dans un délai maximal de 3 semaines suivant la prise de contact par le gagnant de chacun des lots complémentaires. Les frais d'expédition des lots sont pris en charge par Priméale France.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Article 6 : Autorisation des gagnants

Du fait de l'acceptation de leur dotation, les gagnants autorisent la Société organisatrice à publier, reproduire et utiliser leur prénom, nom, département d'achat du Produit Eligible, exploités ensemble ou séparément à des fins promotionnelles, de communication et/ou d'information liées au présent Jeu sur le site internet www.priméale.fr et les réseaux sociaux de PRIMEALE (Facebook, Instagram et LinkedIn)

Cette utilisation ne confèrera aux gagnants aucun droit à r mun ration ou avantage quelconque autre que la remise du lot gagn .

Dans le cas o  un gagnant refuse l'utilisation des informations pr cit es par PRIMEALE, il devra le stipuler par courrier recommand  avec avis de r ception   l'adresse suivante : PRIMEALE France, Service Marketing, Espace d'activit  Fernand Finel 50430 LESSAY, dans un d lai de 15 jours   compter de la r ception de l'email l'informant de son gain.

L'ensemble des droits qui pr c dent sont c d s pour une dur e de trois (3) mois   compter de la date de publication de la liste des gagnants indiqu e   l'article 5, paragraphe 1.

Article 7 : Traitement des donn es personnelles

Objet du traitement de donn es

Finalit s : le traitement a pour objet la participation au Jeu ainsi que la remise des lots. Le nom, le pr nom et le d partement d'achat du Produit Eligible des gagnants pourront  galement  tre utilis s   des fins d'information, de communication et/ou promotionnelles (cf article 6).

Base l gale : article 6.1.a du RGPD - le traitement est mis en place par la soci t  PRIM ALE FRANCE sur la base du consentement des personnes concern es.

Donn es   caract re personnel trait es et personnes concern es :

Les donn es   caract re personnel recueillies sont :

- pour l'ensemble des participants, via le formulaire de participation : civilit , nom, pr nom, adresse e-mail, date et heure du ticket de caisse, nom de l'enseigne, code postal et ville du magasin o  a eu lieu l'achat du Produit Eligible, preuves d'achat (ticket de caisse et au choix photo du pack du Produit Eligible ou photo du sticker du jeu appos  sur les Produits Eligibles) ;
- Pour les gagnants,   l'annonce du gain, en plus des donn es recueillies pour l'ensemble des participants : l'adresse postale et, si le gagnant d cide de privil gier un  change t l phone avec la Soci t  Organisatrice pour organiser la remise de son lot, le num ro de t l phone.

Les personnes concern es sont les participants/gagnants au Jeu.

Caract re obligatoire du recueil des donn es

Les données sont obligatoires. A défaut, la participation au jeu-concours ne sera pas possible.

Destinataires des données

Les données à caractère personnel des participants sont destinées, dans la limite de leurs attributions :

- i (i) à la Société Organisatrice,
- ii (ii) à la société Native Communications, sous-traitant,
- iii (iii) au Commissaire de justice mandaté.

Les données à caractère personnel des gagnants sont également destinées :

- i (i) à la Société Organisatrice,
- ii (ii) à la société Native Communications,

pour la publication, ensemble ou séparément, de la liste des gagnants indiquée à l'article 5, paragraphe 1 et à des fins d'information, de communication et/ou promotionnelles (cf article 6)

Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel collectées de l'ensemble des participants seront conservées pour une durée de trois (3) mois à compter de la date de publication de la liste des gagnants indiquée à l'article 5, paragraphe 1.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition ou à la limitation du traitement. Enfin, vous pouvez définir le sort post-mortem que vous souhaitez donner à vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail suivante : rgpd.groupe@agrial.com

La copie d'un titre d'identité en cours de validité pourra être demandée.

Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande concernant le traitement de vos données personnelles, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.

Les personnes qui exercent le droit d'effacement des données avant le tirage au sort seront réputées renoncer à leur participation.

Article 8 : Responsabilité et cas de force majeure, de fraude, etc.

La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger (même après expiration du Jeu) le Jeu ou de modifier la nature des lots, d'une valeur équivalente, sans préavis.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, si, pour quelque cause que ce soit, le Jeu devait être annulé ou reporté.

La responsabilité de la Société organisatrice ne peut en aucun cas être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation gagnée.

Des modifications nécessaires à ce règlement peuvent être publiées avant ou pendant le Jeu. Ces modifications seront considérées comme des annexes au présent règlement et publiées sur le site internet www.primeale.fr

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une quelconque mauvaise utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système des participants, leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra en outre être tenue responsable des problèmes inhérents à la communication via le site Internet www.primeale.fr ou tout autre problème pouvant intervenir pendant toute la durée du jeu.

Si l'adresse e-mail d'un gagnant est inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié par son nom et prénom, il perdra alors le bénéfice de son lot.

En complément, il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants via le site www.primeale.fr

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu et l'information des participants.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens non-conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Article 9 : Acceptation et accès au règlement

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement. La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque se sera rendu coupable d'une fraude à l'occasion du concours. Le présent règlement sera disponible sur le site Internet www.primeale.fr et pourra être consulté par tous les participants.

Article 10 : Remboursements des frais

Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur le site, et/ou de consultation et de demande du règlement. Toute demande de remboursement ne sera pas prise en compte.

Article 11 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé à l'Etude SPE SAS FRADIN TRONEL SASSARD ET ASSOCIES Commissaires de justice, 79 cours Vitton 69006 Lyon.

Il est disponible en ligne sur le site internet www.primeale.fr, sur la page du formulaire d'inscription au Jeu.

ANNEXE 1 Liste des magasins U OUEST

Enseigne	Ville
Super U	CHABANAIS
Super U	CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
Super U	LA COURONNE
Super U	MANSLE
Super U	MONTMOREAU
Super U	ROUILLAC
Super U	ST YRIEX SUR CHARENTE
Super U	VILLEBOIS LAVALETTE
U Express	JARNAC
U Express	TERRES DE HAUTE CHARENTE
Utile	ANGOULEME
Utile	COGNAC
Hyper U	PUILBOREAU
Hyper U	SAINTES
Super U	ARVERT
Super U	COZES
Super U	ECHILLAIS
Super U	FOURAS
Super U	GEMOZAC
Super U	LE CHATEAU D'OLERON
Super U	MARANS
Super U	MIRAMBEAU
Super U	NIEUL SUR MER
Super U	ROYAN
Super U	SAINT ROGATIEN
Super U	SAUJON
Super U	ST GEORGES DE DIDONNE
Super U	ST PALAIS SUR MER
Super U	ST PIERRE D OLERON
Super U	ST SAVINIEN SUR CHARENTE
Super U	TONNAY CHARENTE
U Express	ARS EN RE
U Express	AYTRE
U Express	DOMPIERRE SUR MER
U Express	GRAND VILLAGE
U Express	LA ROCHELLE
U Express	LA TREMBLADE
U Express	MARSILLY
U Express	MATHA
U Express	MESCHERS SUR GIRONDE
U Express	MONTENDRE
U Express	RIVEDOUX PLAGES
U Express	ROYAN
U Express	SEMUSSAC
U Express	ST AIGULIN
U Express	SURGERES

U Express	VAUX SUR MER
Utile	LA ROCHELLE
Utile	LES MATHES
Utile	PONS
Utile	ST DENIS D OLERON
Utile	ST GEORGES DE DIDONNE
Utile	ST JEAN D ANGELY
Super U	ARGENT SUR SAULDRE
Super U	DUN SUR AURON
Super U	ST FLORENT SUR CHER
Super U	VIERZON
U Express	LE CHATELET
Utile	BELLEVILLE SUR LOIRE
Hyper U	PLANCOET
Hyper U	YFFINIAC
Super U	BINIC ETABLES SUR MER
Super U	BROONS
Super U	ERQUY
Super U	LANVALLAY
Super U	LANVOLLON
Super U	LOUDÉAC
Super U	MATIGNON
Super U	MERDRIGNAC
Super U	PLEMET
Super U	PLESTIN LES GREVES
Super U	PLOUER SUR RANCE
Super U	ST NICOLAS DU PELEM
Super U	TREGASTEL
Super U	TREGUIER
U Express	PLEUBIAN
U Express	PLOUARET
U Express	QUINTIN
U Express	ST BRIEUC
U Express	ST BRIEUC
Utile	LEZARDRIEUX
Utile	PLOUHA
U Express	EVAUX LES BAINS
U Express	TOURY
Super U	BREST
Super U	COMBRIT
Super U	DAOULAS
Super U	GUIPAVAS
Super U	LANDIVISIAU
Super U	LANDUDEC
Super U	LANMEUR
Super U	LE FAOU
Super U	PLABENNEC
Super U	PLEYBER CHRIST

Super U	PLOBANNALEC LESCONIL
Super U	PLOGONNEC
Super U	PLOUARZEL
Super U	PLOUGASTEL DAOULAS
Super U	PONT CROIX
Super U	ROSPORDEN
Super U	ST POL DE LEON
U Express	BREST
U Express	CAMARET SUR MER
U Express	CLEDER
U Express	CROZON
U Express	FOUESNANT
U Express	GOUESNOU
U Express	GUERLESQUIN
U Express	PENMARC'H
U Express	PLOUENAN
U Express	PONT L ABBE
U Express	QUIMPER
U Express	TELGRUC SUR MER
Utile	BRIEC
Utile	ERGUE GABERIC
Utile	GUILVINEC
Utile	LANDEDA
Utile	LESNEVEN
Utile	SIZUN
Utile	ST THEGONNEC LOC EGUINER
Utile	GENISSAC
Hyper U	CHATEAUGIRON
Hyper U	COMBOURG
Hyper U	GUICHEN
Hyper U	VITRE
Super U	BRETEIL
Super U	BRUZ
Super U	CANCALE
Super U	CHATEAUBOURG
Super U	DOL DE BRETAGNE
Super U	GUIPRY MESSAC
Super U	JANZE
Super U	L HERMITAGE
Super U	LA GUERCHE DE BRETAGNE
Super U	LE RHEU
Super U	LIFFRE
Super U	LOUVIGNE DU DESERT
Super U	MELESSE
Super U	MORDELLES
Super U	NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
Super U	PIPRIAC
Super U	PLELAN LE GRAND

Super U	PLEURTUIT
Super U	RENNES
Super U	RENNES
Super U	RETIERS
Super U	ROMILLE
Super U	SAINT BRICE EN COGLES
Super U	SAINT GREGOIRE
Super U	ST AUBIN D AUBIGNE
Super U	ST JACQUES DE LA LANDE
Super U	ST MEEN LE GRAND
Super U	TINTENIAC
U Express	GRAND FOUGERAY
U Express	PLERGUER
U Express	PONT PEAN
U Express	REDON
U Express	RENNES
Utile	ARGENTRE DU PLESSIS
Utile	BAIS
Utile	BAZOUGES LA PEROUSE
Utile	CREVIN
Utile	GUIGNEN
Utile	LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Utile	LA FRESNAIS
Utile	LA MEZIERE
Utile	LE RHEU
Utile	MONTFORT SUR MEU
Utile	SAINT SERVAN SUR MER
Utile	ST GEORGES DE REINTEMBAULT
Utile	VEZIN LE COQUET
Super U	CHABRIS
Super U	EGUZON CHANTOME
Super U	LA CHATRE
Super U	LEVROUX
Super U	ST BENOIT DU SAULT
U Express	CHATEAUROUX
U Express	LE BLANC
U Express	NEUVY ST SEPULCHRE
Utile	CHATEAUROUX
Hyper U	BOURGUEIL
Super U	CHANCEAUX SUR CHOISILLE
Super U	CHATEAU LA VALLIERE
Super U	CHINON
Super U	JOUE LES TOURS

Super U	L ILE BOUCHARD
Super U	LA RICHE
Super U	LOCHES
Super U	LUYNES
Super U	MONTLOUIS-SUR-LOIRE
Super U	MONTS
Super U	NEUILLE PONT PIERRE
Super U	SAVIGNE SUR LATHAN
Super U	VERNOU SUR BRENNE
U Express	ST CYR SUR LOIRE
U Express	TOURS
U Express	TOURS
Utile	AMBILLOU
Utile	STE MAURE DE TOURAINE
Super U	CHISSAY EN TOURAINE
Super U	CONTRES
Super U	MER
Super U	MONDOUBLEAU
Super U	PRUNIER EN SOLOGNE
Super U	SALBRIS
Super U	SELLES SUR CHER
Super U	ST AIGNAN
Super U	ST LAURENT NOUAN
U Express	MONTOIRE SUR LE LOIR
Utile	CHATRES SUR CHER
Utile	OUCQUES
Utile	SAVIGNY SUR BRAYE
Hyper U	BLAIN
Hyper U	CHATEAUBRIANT
Hyper U	LA CHAPELLE SUR ERDRE
Hyper U	LA MONTAGNE
Hyper U	SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
Hyper U	SAVENAY
Hyper U	VALLET
Super U	ANCENIS ST GEREON
Super U	ARTHON EN RETZ
Super U	BOUAYE
Super U	CARQUEFOU
Super U	COUERON
Super U	DERVAL
Super U	GETIGNE
Super U	GUEMENE PENFAO
Super U	HERIC
Super U	LA CHAPELLE BASSE MER
Super U	LA TURBALLE
Super U	LEGE
Super U	LIGNE
Super U	MACHECOUL ST MEME

Super U	MONTOIR DE BRETAGNE
Super U	NANTES
Super U	NANTES
Super U	NANTES
Super U	NORT SUR ERDRE
Super U	NOZAY
Super U	PAIMBOEUF
Super U	PONT ST MARTIN
Super U	PORNIC
Super U	REZE
Super U	SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE
Super U	SAUTRON
Super U	ST BREVIN LES PINS
Super U	ST ETIENNE DE MONTLUC
Super U	ST GILDAS DES BOIS
Super U	ST HERBLAIN
Super U	ST MICHEL CHEF CHEF
Super U	ST NAZAIRE
Super U	STE PAZANNE
Super U	THOUARE SUR LOIRE
Super U	TREILLIERES
Super U	VALLONS-DE-L'ERDRE
Super U	VARADES
Super U	VERTOU
U Express	BOUGUENAI
U Express	BOURGNEUF EN RETZ
U Express	HAUTE GOULAIN
U Express	MESANGER
U Express	NANTES
U Express	PORNIC
U Express	ST HERBLAIN
U Express	ST MARS DU DESERT
U Express	ST PERE EN RETZ
U Express	STE LUCE SUR LOIRE
U Express	VIGNEUX DE BRETAGNE
Utile	LA BAULE
Utile	MALVILLE
Utile	REZE
Utile	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU
Utile	SAINT ANDRE DES EAUX
Hyper U	BAULE
Super U	BEAUNE-LA-ROLANDE
Super U	BONNY SUR LOIRE
Super U	CHALETTE SUR LOING

Super U	CHATEAUNEUF SUR LOIRE
Super U	CHATILLON COLIGNY
Super U	LOURY
Super U	NEUVILLE AUX BOIS
Super U	SANDILLON
Super U	ST PERE SUR LOIRE
Super U	ST PRYVE ST MESMIN
U Express	BRIARE
U Express	CHATEAU RENARD
U Express	MONTARGIS
U Express	ORLEANS
U Express	ST DENIS DE L HOTEL
Hyper U	MURS ERIGNÉ
Super U	ANDARD LOIRE AUTHION
Super U	ANGERS
Super U	BAUGE EN ANJOU
Super U	BEAUCOUZE
Super U	BEAUPREAU CEDEX
Super U	BECON-LES-GRANITS
Super U	CANDE
Super U	CHALONNES SUR LOIRE
Super U	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
Super U	CHEMILLE EN ANJOU
Super U	CORZE
Super U	DOUE LA FONTAINE
Super U	DURTAL
Super U	GENNES VAL DE LOIRE
Super U	GREZ NEUVILLE
Super U	LA POMMERAYE
Super U	LONGUE-JUMELLES
Super U	MAULEVRIER
Super U	MAZE MILON
Super U	MONTREUIL BELLAY
Super U	POUANCE
Super U	SAINT MACAIRE EN MAUGES
Super U	SAINT SYLVAIN D'ANJOU
Super U	SAUMUR
Super U	SEGRE EN ANJOU BLEU
Super U	ST BARTHELEMY D ANJOU
Super U	ST BARTHELEMY D ANJOU
Super U	ST GEORGES SUR LOIRE
Super U	THOUARCE
Super U	TIERCE
Super U	TRELAZE
Super U	TRELAZE
Super U	VERNOIL LE FOURRIER
Super U	VIHIERS
U Express	ANGERS

U Express	ANGERS
U Express	ANGERS
U Express	CHAMPIGNE
U Express	CHOLET CEDEX
U Express	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
U Express	SAUMUR
Utile	ANGERS
Super U	ST JAMES
Hyper U	MAYENNE CEDEX
Super U	CRAON
Super U	ERNEE
Super U	EVRON
Super U	GORRON
Super U	LE BOURGNEUF LA FORET
Super U	MESLAY DU MAINE
Super U	PRE EN PAIL ST SAMSON
Super U	VILLAINES LA JUHEL
U Express	ARGENTRE
U Express	CHATEAU GONTIER
U Express	CRAON
U Express	EVRON
U Express	L HUISSERIE
U Express	LOIRON RUILLE
Hyper U	ST AVE
Super U	ARRADON
Super U	ARZON
Super U	AURAY
Super U	BELLE ILE EN MER
Super U	BELZ
Super U	CARENTOIR
Super U	CARNAC
Super U	GUIDEL
Super U	JOSSELIN
Super U	MALANSAC
Super U	MALESTROIT
Super U	MAURON
Super U	MUZILLAC
Super U	PLOERMEL
Super U	PLOUHARNEL
Super U	PLUVIGNER
Super U	PONT SCORFF
Super U	PONTIVY
Super U	QUIBERON
Super U	SARZEAU
U Express	BREHAN
U Express	LORIENT
U Express	VANNES
Utile	BANGOR

Utile	DAMGAN
Utile	LE PALAIS
Utile	LORIENT
Utile	ST AVE
Super U	ALENCON
Hyper U	ECOMMOY
Super U	ARNAGE
Super U	BEAUMONT SUR SARTHE
Super U	BESSE SUR BRAYE
Super U	BONNETABLE
Super U	BOULOIRE
Super U	CHANGE
Super U	CONLIE
Super U	FRESNAY SUR SARTHE
Super U	LA CHARTRE SUR LE LOIR
Super U	LA SUZE SUR SARTHE
Super U	LE MANS
Super U	MAMERS
Super U	MAREIL EN CHAMPAGNE
Super U	MONTFORT LE GESNOIS
Super U	PARIGNE L EVEQUE
Super U	SABLE SUR SARTHE
Super U	SAINTE JAMME SUR SARTHE
Super U	ST REMY DE SILLE
U Express	LA BAZOGE
U Express	LE MANS
U Express	LE MANS
U Express	LE MANS
U Express	MAROLLES LES BRAULTS
Utile	ST GEORGES DU BOIS
U Express	EGREVILLE
Hyper U	PARTHENAY
Super U	CERIZAY
Super U	CHAMPDENIERS
Super U	COULONGES SUR L AUTIZE
Super U	ECHIRE
Super U	MAGNE
Super U	MAULEON
Super U	MONCOUTANT SUR SEVRE
Super U	NIORT
Super U	SAINT LEGER DE LA MARTINIERE
Super U	SAUZE VAUSSAIS
Super U	SECONDIGNY
Super U	THOUARS
U Express	CHEF BOUTONNE
Utile	BRESSUIRE
Utile	LA CHAPELLE SAINT LAURENT
Utile	NIORT

Utile	ST MAIXENT
Utile	THOUARS
Hyper U	AIZENAY
Hyper U	CHALLANS CEDEX
Hyper U	CHANTONNAY
Hyper U	FONTENAY LE COMTE
Hyper U	LA ROCHE SUR YON
Hyper U	LES HERBIERS
Hyper U	ST HILAIRE DE RIEZ
Super U	BEAUVOIR SUR MER
Super U	BELLEVIGNY
Super U	BOUFFERE
Super U	BRETIGNOLLES SUR MER
Super U	ESSARTS EN BOCAGE
Super U	JARD SUR MER
Super U	L AIGUILLON SUR MER
Super U	L'ILE D'YEU
Super U	LA BRUFFIERE
Super U	LA CHATAIGNERAIE
Super U	LA MOTHE ACHARD
Super U	LA ROCHE SUR YON
Super U	LA TRANCHE SUR MER
Super U	LE CHATEAU D'OLONNE
Super U	LES SABLES D OLNNE
Super U	LUCON
Super U	MORTAGNE SUR SEVRE
Super U	NOIRMOUTIER
Super U	OLONNE SUR MER
Super U	POUZAUGES
Super U	ST FULGENT
Super U	ST GILLES CROIX DE VIE
Super U	ST JEAN DE MONTS
Super U	TALMONT ST HILAIRE
U Express	BARBATRE
U Express	COEX
U Express	COMMEQUIERS
U Express	LA GARNACHE
U Express	LA ROCHE SUR YON
U Express	LA ROCHE SUR YON
U Express	NIEUL LE DOLENT
U Express	NOIRMOUTIER EN L ILE
U Express	NOTRE DAME DE MONTS
U Express	ST HILAIRE DE RIEZ
Utile	GIVRAND
Utile	LA FLOCELLIERE
Utile	LA GAUBRETIERE
Utile	LA TRANCHE SUR MER
Utile	LA VERRIE

Super U	BUXEROLLES
Super U	CHATELLERAULT
Super U	CIVRAY
Super U	LA ROCHE POSAY
Super U	LOUDUN
Super U	MONTMORILLON
Super U	NEUVILLE DE POITOU
Super U	POITIERS
Super U	ST GEORGES LES BAILLARGEAUX
Super U	VIVONNE
Super U	VOUILLE
U Express	CHAUVIGNY
U Express	LENCLOITRE
U Express	POITIERS
U Express	POITIERS
Utile	CHATELLERAULT
Utile	LOUDUN
Hyper U	ST JUNIEN
Super U	AIXE SUR VIENNE
Super U	AMBAZAC
Super U	CHATEAUNEUF LA FORET
Super U	FEYTIAT
Super U	LE PALAIS SUR VIENNE
Super U	LIMOGES
Super U	LIMOGES
Super U	LIMOGES
Super U	NEXON
Super U	VERNEUIL SUR VIENNE
U Express	ISLE
U Express	LIMOGES
U Express	LIMOGES
U Express	NANTIAT
U Express	NIEUL
U Express	ORADOUR SUR GLANE
U Express	ORADOUR SUR VAYRES
U Express	SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT
Utile	AIXE SUR VIENNE
Utile	BELLAC
Utile	CHALUS
Utile	SAINT HILAIRE BONNEVAL
Utile	ST JUNIEN
Utile	ST YRIEX LA PERCHE

ANNEXE 2		Liste des magasins SU EST	
ENSEIGNE		VILLE	
Hyper U		BURNHAUPT LE HAUT	
Hyper U		CHAMPAGNOLE	
Hyper U		COLMAR	
Hyper U		MONTMOROT	
Hyper U		PONT DE BEAUVOISIN	
Hyper U		SIERENTZ	
Marché U		CHAMONIX	
Super U		ALGRANGE	
Super U		ALTKIRCH	
Super U		ARBOIS	
Super U		AUDINCOURT	
Super U		BANS	
Super U		BAUME LES DAMES	
Super U		BISCHWILLER	
Super U		BOLLWILLER	
Super U		BOULAY	
Super U		BRUNSTATT	
Super U		CHAMBERY LE HAUT	
Super U		CHAMONIX	
Super U		CHENOVE	
Super U		CLOUANGE	
Super U		COGNIN	
Super U		COLMAR	
Super U		DANNEMARIE	
Super U		DIEMERINGEN	
Super U		DOMPIERRE SUR BESBRE	
Super U		ESCHAU	
Super U		ESSERT	
Super U		FESSENHEIM	
Super U		FRASNE	
Super U		GAMBSHEIM	
Super U		GERARDMER	
Super U		GERGY	
Super U		GERTWILLER	
Super U		GUEBWILLER	
Super U		HERICOURT	
Super U		HOENHEIM	
Super U		HUNINGUE	
Super U		INGWILLER	
Super U		LA BRESSE	
Super U		LA TOURETTE	
Super U		LA VERPILLIERE	
Super U		LEMUD	
Super U		LES HOUCHES	
Super U		LINGOLSHEIM	
Super U		LYON	
Super U		LYON (VENISSIEUX) MOULIN A VENT	
Super U		MAGLAND	
Super U		MARIGNIER	
Super U		MOLSHEIM	
Super U		MONTIGNY LES METZ	
Super U		MONTLUEL	
Super U		MONTMEDY	
Super U		MUNSTER	

Super U	OETING
Super U	ORGELET
Super U	POUILLY EN AUXOIS
Super U	POUXEUX
Super U	PRINGY
Super U	RIEDISHEIM - SCHUMACHER
Super U	SAINT AMOUR
Super U	SAINT VIT
Super U	SAINTE SUZANNE
Super U	SALINS LES BAINS
Super U	SAONE
Super U	SARRALBE
Super U	SAVERNE
Super U	SCHIRMECK/RUSS
Super U	SELTZ
Super U	SOMBERNON
Super U	ST GERMAIN DU BOIS
Super U	ST JULIEN LES METZ
Super U	ST LAURENT EN GRANDVAUX
Super U	STE MARIE AUX MINES
Super U	SURY LE COMTAL
Super U	TALANGE
Super U	TAVAUX
Super U	TOUL
Super U	TRUCHTERSHEIM
Super U	VAGNEY
Super U	VALDAHON
Super U	VALDOIE
Super U	VALMONT
Super U	VENAREY LES LAUMES
Super U	VIC LE COMTE
Super U	WITTELSHEIM
Super U	WITTENHEIM
Super U	WOERTH
Super U	WOLFISHEIM
U Express	ARINTHOD
U Express	BAVILLIERS
U Express	BEAUCOURT
U Express	CORBELIN
U Express	HERBITZHEIM
U Express	LIFFOL LE GRAND
U Express	STRASBOURG Stockfeld
U Express	VAL D'AJOL

ANNEXE 3 Liste des magasins SU NORD OUEST

Enseigne	Ville
Hyper U	ABBEVILLE
Hyper U	BARALLE
Hyper U	BIACHE ST VAAST
Hyper U	BLAINVILLE-SUR-ORNE
Hyper U	BRIE COMTE ROBERT
Hyper U	DOUVRES LA DELIVRANDE
Hyper U	HANCHES
Hyper U	LE GRAND QUEVILLY
Hyper U	NIEPPE
Hyper U	ST ROMAIN DE COLBOSC
Hyper U	VERNOUILLET
Hyper U	VITRY EN ARTOIS
Super U	ALBERT
Super U	AMIENS
Super U	ATHIS MONS
Super U	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
Super U	BESSANCOURT
Super U	BIHOREL
Super U	BLANGY SUR BRESLE
Super U	BONSECOURS
Super U	BRECEY
Super U	BREHAL
Super U	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
Super U	BROU
Super U	BRUAY SUR L ESCAUT
Super U	CAEN
Super U	CAMPHIN EN PEVELE
Super U	CHARLY SUR MARNE
Super U	CHATOU
Super U	CLAMART
Super U	CLAMART
Super U	COLOMBELLES
Super U	CONDE EN NORMANDIE
Super U	COUILLY PONT AUX DAMES
Super U	COURVILLE SUR EURE
Super U	DOZULE
Super U	DRAVEIL
Super U	ECOUEN
Super U	ERAGNY SUR OISE
Super U	ETREPAGNY
Super U	EVREUX
Super U	FERE EN TARDENOIS
Super U	FERRIERES EN BRAY
Super U	FLIXECOURT
Super U	FONTENAY LE FLEURY
Super U	FRANQUEVILLE ST PIERRE
Super U	GRAND FORT PHILIPPE
Super U	HAZEBROUCK

Super U HERBLAY SUR SEINE
Super U HEROUVILLE ST CLAIR
Super U HOUPLINES
Super U IFS
Super U IGOVILLE
Super U JUZIERS
Super U LA FERTE GAUCHER
Super U LA HAGUE
Super U LA MADELEINE
Super U LE CHESNAY ROCQUENCOURT
Super U LE HAVRE
Super U LE HOM
Super U LE MOLAY LITTRY
Super U LE PLESSIS TREVISE
Super U LE PLESSIS-ROBINSON
Super U LE PORT MARLY
Super U LES PIEUX
Super U LUMBRES
Super U MAROMME
Super U MERVILLE
Super U MONDEVILLE
Super U MONT ST AIGNAN
Super U MONTGERON
Super U MONTREUIL
Super U NEUILLY SUR MARNE
Super U NOISIEL
Super U NOISY LE GRAND
Super U NOISY LE GRAND
Super U NOISY LE GRAND
Super U NOISY LE ROI
Super U OISSEL
Super U OUILLY LE VICOMTE
Super U PACY SUR EURE
Super U PARIS
Super U PARIS
Super U PARIS
Super U ROISSY EN BRIE
Super U SALINE
Super U SARTILLY BAIE BOCAGE
Super U SAVIGNY SUR ORGE
Super U SERQUEUX
Super U ST CONTEST
Super U ST LANGIS LES MORTAGNE
Super U ST PYTHON
Super U ST SAUVEUR LE VICOMTE
Super U STE GENEVIÈVE
Super U STE MERE EGLISE
Super U TERDEGHEM
Super U TERRES DE CAUX
Super U THOUROTTE

Super U VAUCRESSON
Super U VIROFLAY
Super U WORMHOUT
Super U YERVILLE
U Express ABLIS
U Express AGON COUTAINVILLE
U Express AILLY SUR SOMME
U Express BARENTIN
U Express BAYEUX
U Express BERNAY
U Express BESSANCOURT
U Express BOLBEC
U Express CHATOU
U Express CHERBOURG EN COTENTIN
U Express CHERBOURG EN COTENTIN
U Express CONDE SUR VIRE
U Express DOURDAN
U Express GARCHES
U Express GAVRAY SUR SIENNE
U Express GOUVILLE SUR MER
U Express GRAVELINES
U Express GUYANCOURT
U Express JULLOUVILLE
U Express LA FRETTE SUR SEINE
U Express LA HAYE PESNEL
U Express LE BOURGET
U Express LE CHESNAY ROCQUENCOURT
U Express LE CHESNAY ROCQUENCOURT
U Express LE GRAND QUEVILLY
U Express LE HAVRE
U Express LE MESNIL LE ROI
U Express LES ESSARTS LE ROI
U Express LEVALLOIS PERRET
U Express LILLE
U Express LILLE
U Express LILLEBONNE
U Express LONDINIÈRES
U Express MARTAINVILLE
U Express MERIEL
U Express MEUDON
U Express MONTREUIL
U Express MONTREUIL
U Express MONTRouGE
U Express NEUILLY SUR MARNE
U Express NEUILLY SUR SEINE
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS

U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express PARIS
U Express POISSY
U Express PONT AUDEMER
U Express PORT EN BESSIN HUPPAIN
U Express ROSNY SUR SEINE
U Express ROUEN
U Express ROUEN
U Express RUEIL MALMAISON
U Express SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
U Express ST ARNOULT EN YVELINES
U Express ST AUBIN LES ELBEUF
U Express ST JACQUES SUR DARNETAL
U Express ST JEAN DU CARDONNAY
U Express ST MAUR DES FOSSES
U Express ST QUENTIN
U Express SURESNES
U Express THUE ET MUE
U Express VERSAILLES
U Express VILLE D AVRAY
U Express VILLIERS SUR MARNE
U Express VINCENNES
U Express YVETOT
Utile ARRAS
Utile BARNEVILLE CARTERET
Utile BLARINGHEM
Utile BOLLEZEELE
Utile ELBEUF
Utile FRANQUEVILLE ST PIERRE
Utile GRANVILLE
Utile HEROUVILLE SAINT CLAIR
Utile LA HAGUE
Utile LES DAMPS
Utile PONT L EVEQUE
Utile PUTANGES LE LAC
Utile ROUEN
Utile ROUEN
Utile SOURDEVAL
Utile ST ETIENNE DU ROUVRAY
Utile ST HILAIRE DU HARCOUET
Utile ST LO
Utile VIRE NORMANDIE